

Présentation « A la découverte du patrimoine du Bois-d'Oingt »,

le 7 septembre de 18h à 19h30.

Comment décrire le patrimoine de sa commune dans le PLU (Plan local d'urbanisme) ?

Les labels Pays d'art et d'histoire recommandent de mettre en valeur dans la politique d'urbanisme des communes, les caractères particuliers du patrimoine bâti et des paysages. Certains de ces villages n'ayant fait dans le passé, aucune démarche de classement de leurs bâtiments, se retrouvent ignorés dans un anonymat général.

Dans la région des Pierres dorées, tous les villages mériteraient une démarche de Site Patrimonial remarquable. Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Les sites patrimoniaux remarquables sont « *les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.* »

Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent être classés au même titre.

Mais cette démarche est longue et coûteuse.

Une démarche plus légère consiste à intégrer dans le PLU, une liste des bâtiments, sites et paysages intéressants de la commune et à adopter un règlement spécifique nécessaire à leur protection et leur mise en valeur.

Ce travail réussi, peut s'appeler un « **PLU patrimonial** ».

La commune de Val d'Oingt s'est attaquée à ce travail depuis 2018. De nombreuses photos ont été prises, révélant à différentes saisons les caractères divers de l'ancienne commune du Bois-d'Oingt. L'association Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays beaujolais a créé un groupe de travail spécial, afin d'accompagner au mieux cet ensemble de photographies.

Le groupe Patrimoine du Bois-d'Oingt, vous invite à venir prendre connaissance des premiers résultats : présentation des photos, échanges sur la méthode, partage de connaissances.

Rendez-vous à l'ancienne église du Bois-d'Oingt, à 18h

Samedi 7 septembre 2019.

Entrée libre à toutes les personnes intéressées. Informations 06 75 99 64 05 voir le site <http://bvabo.fr>